

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 14/04/2026 Date d'affichage 14/04/2026 Nombre de membres en exercice = 19
Présents à l'ouverture de la séance = 16
Votants la présente délibération = 18

L'an deux mil vingt-six, le Lundi vingt avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Willy AUBERT, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER,

Absentes excusées : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Anne-Sophie COUDERC, (pouvoir donné à Suzy DIEUL), Ludivine ENGOULVENT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BRAULT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.04.2026-1

▪ 1°) Travaux d'aménagement des cours école = Choix des entreprises titulaire du marché :

Notre maître d'œuvre, Paysage Concept, présente le rapport d'analyse des offres du marché en procédure adaptée relatif à la « Renaturation des cours et insonorisation du préau de l'école Mozart » après négociation ».

Les offres les mieux-disantes en fonction des critères définis dans le règlement de la consultation des Entreprises sont :

Lot N° 1	VRD	HRC	69 303.50 € HT	83 164.20 € TTC
Lot N° 2	Espaces verts et mobiliers	NCI Paysage	64 133.78 € HT	76 960.54 € TTC
Lot N° 3	Insonorisation du préau	Bois Loisirs création	19 283.40 € HT	23 140.08 € TTC
		Total général H.T.	152 720.68 € HT	183 264.82 € TTC

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises ci-dessus listées dans le cadre du marché et les désigne titulaires des lots,
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, notamment la signature de tous documents afférents à ce marché.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le

et de l'affichage en lieu public le 23 avril 2026 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le secrétaire de séance :
Jean-Philippe BRAULT

pour copie conforme
Louplande, le 23 avril 2026
Suivent les signatures au registre

Le Maire,

072-217201698-20260420-20042026-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026
Affichage : 28/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

